

2ND SESSION, 37th LEGISLATURE, ONTARIO 50 ELIZABETH II, 2001

2° SESSION, 37° LÉGISLATURE, ONTARIO 50 ELIZABETH II, 2001

### **Bill 14**

## Projet de loi 14

An Act to encourage awareness of the need for the early detection and treatment of brain tumours Loi visant à favoriser la sensibilisation à la nécessité du dépistage et du traitement précoces des tumeurs cérébrales

Mr. Wood

M. Wood

**Private Member's Bill** 

Projet de loi de député

1st Reading April 25, 2001

1<sup>re</sup> lecture

25 avril 2001

2nd Reading

2<sup>e</sup> lecture

3<sup>e</sup> lecture

3rd Reading

3 lecture

Royal Assent Sanction royale





# An Act to encourage awareness of the need for the early detection and treatment of brain tumours

#### Loi visant à favoriser la sensibilisation à la nécessité du dépistage et du traitement précoces des tumeurs cérébrales

#### Preamble

Brain tumours are a devastating disease. They strike people of all ages from newborns to seniors, cross all economic, social and ethnic boundaries and affect people in all walks of life. Brain tumours are the most common cause of solid cancer in children.

Early detection and treatment are vital for a person to survive brain tumours. Brain tumour research, patient and family support services and awareness among the general public are essential to promote early detection and treatment of brain tumours.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

#### **Brain Tumour Awareness Month**

**1.** The month of October in each year is proclaimed Brain Tumour Awareness Month.

#### Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

#### Short title

3. The short title of this Act is the Brain Tumour Awareness Month Act, 2001.

#### EXPLANATORY NOTE

The purpose of the Bill is to promote awareness and detection of brain tumours by proclaiming October, in each year, to be Brain Tumour Awareness Month.

#### Préambule

Les tumeurs cérébrales constituent une maladie dévastatrice. Elles frappent sans distinction des personnes de tous âges, des nouveau-nés aux personnes âgées, quelle que soit leur situation économique, sociale et ethnique ou quel que soit leur métier. Les tumeurs cérébrales sont la cause la plus commune de cancer solide chez les enfants.

Le dépistage et le traitement précoces sont essentiels pour permettre aux personnes de survivre aux tumeurs cérébrales. La recherche sur les tumeurs cérébrales, les services de soutien aux patients et à leurs familles et la sensibilisation du grand public sont essentiels à la promotion du dépistage et du traitement précoces des tumeurs cérébrales.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

#### Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales

1. Le mois d'octobre de chaque année est proclamé «Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales».

#### Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

#### Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2001* sur le Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales.

#### NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi a pour objet de promouvoir la sensibilisation aux tumeurs cérébrales et leur dépistage en proclamant le mois d'octobre de chaque année «Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales».